



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

À la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2025, il a été adopté une résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal.

Cette résolution vient définir une date différente de celle apparaissant au calendrier 2025, de la manière suivante, tel que permet la Loi sur les Cités et villes.

La séance prévue le 9 juillet 2025 aura lieu le 16 juillet 2025;

L'heure de ces rencontres est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19 h 30.

Léry, le 21 mars 2025

Michel Morneau, MAP urb.
Directeur général et greffier trésorier